



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRÉSENTATION DU CONCERT INTITULÉ « MALIKA ZARRA » AVEC L'ASSOCIATION D.ZED PROD	Décision 07/07/2023 N° DGS/2023/067

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2023/2024,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'association D.ZED PROD, sise 51 rue Fleurie - Bâtiment A3 à SAINT CYR SUR LOIRE (37540), représentée par Madame Fatma TANRIVERDI en qualité de Présidente, un contrat de cession pour la représentation du concert intitulé « MALIKA ZARRA », le 17 novembre 2023 à 00h30 au Centre Culturel La Grange à Luynes (37230).

Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 1 500 € NET (MILLE CINQ CENTS EUROS NET)

L'organisateur prendra également à sa charge :

- les droits d'auteurs (SACD/SACEM)
- les frais de repas pour trois personnes.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité
le : 10 JUIL. 2023


- sa publication sur le site internet de la
commune le : 10 JUIL. 2023

Fait à LUYNES, le 07 juillet 2023

Le Maire



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 
ID : 037-213701394-20230707-DGS_2023_067-AR